



Section d'Aix en Provence
Philippe Sénégas, Président

21 décembre 2012

Madame Joissains
Maire d'Aix-en-Provence
Hôtel de ville
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Madame le maire,

M'ont été rapportés par des conseillers municipaux et ont été cités dans la presse des propos tenus par votre adjoint, Gérard Bramoullé, au cours du conseil municipal du 17 décembre, au sujet de la subvention accordée à la section d'Aix-en-Provence de la Ligue des Droits de l'Homme, subvention déjà très faible jusqu'à présent (1000 €) et que vous avez décidé de diminuer cette année de 20 % pour l'établir à 800 €.

Pour justifier cette baisse M Bramoullé aurait utilisé plusieurs arguments :

- La réduction des « *flux budgétaires* » conduisant à diminuer les subventions : sur un budget total de près de 13 millions € de subventions accordées aux associations (d'après le récapitulatif 2011) les 1000 € que nous demandions représentent peu de choses et situent la LDH parmi les associations les moins aidées, et de loin ; par ailleurs je n'ai pas constaté dans les subventions de 2012 beaucoup de diminutions.

M Bramoullé invoque, d'après La Provence, deux autres arguments:

- « *Le problème de cette ligue, ce n'est pas qu'elle ait adopté la déclaration (des Droits de l'Homme) de 1789, mais celle de 1948* ». Cette affirmation laisse perplexe : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 (que certains s'accordent à trouver nettement moins "révolutionnaire" que la déclaration de 1789) a été votée à l'unanimité des membres de l'ONU ; seuls se sont abstenus l'Afrique du sud (au nom de l'apartheid), l'Arabie Saoudite (qui refusait l'égalité homme-femme) et quatre Etats d'Europe de l'Est (au motif d'un différend sur la définition de l'universalité) ; la France, bien sûr, l'a votée.
- La "vraie" raison de M Bramoullé est donc la suivante : « *La LDH a eu des prises de position idéologiques, ouvertement politiques, regardez ce qu'ils font, écoutez ce qu'ils disent* ». Je suis, Madame le Maire, extrêmement choqué, outré même, par de tels propos. Oui, la Ligue des Droits de l'Homme fait de la politique quand elle défend les droits civils, sociaux, économiques ; oui elle participe ainsi à la vie et à la gestion de la cité ; c'est notre honneur d'être auprès de ceux qui souffrent d'inégalité, d'injustice, de pauvreté ou de violences ; c'est notre honneur de combattre pour tous les droits reconnus par les déclarations des droits de l'Homme, qu'il s'agisse de celle de 1789 ou de celle de 1948, et par les instances internationales.

Dois-je comprendre dès lors que la municipalité module ses subventions sur des critères politiques ? Cela explique-t-il les subventions très élevées de certaines associations et la faiblesse d'autres ? Ou bien, plus précisément, s'agit-il de sanctionner ceux qui ont cherché tout au long de cette année à apporter aide et assistance aux populations Roms que vous vous êtes efforcée de bannir du territoire aixois ? Ces subventions ne sont-elles pas payées grâce à l'impôt de tous les citoyens ?

Je veux croire qu'il s'agit d'un malentendu et que vous accepterez de revenir sur les propos de votre adjoint et de rétablir la subvention de la LDH à son niveau antérieur, à défaut d'accepter l'augmentation demandée.

Puisqu'il s'agissait lundi dernier d'un débat public vous comprendrez que je rende publique la demande que je vous adresse.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération citoyenne.



Philippe Sénégas
Président de la section d'Aix-en-Provence de la LDH